

ACCORD D'OUVERTURE DE COMPTE

Guaranty Trust Bank Côte d'Ivoire SA

Je sollicite/Nous sollicitons et vous autorise/autorisons ci-après à:

Je/Nous confirme/confirmons et accepte/acceptons que mon/nos compte (s) et toutes les transactions bancaires entre GTB et moi/nous seront régies par les conditions indiquées ci-dessous et/ou par les termes de tout accord particulier entre la banque et moi/nous ou dans le cas où elles ne sont pas prévues par les documents susvisés, par les usages en la matière.

1.

L'ouverture et le fonctionnement des comptes de la banque ne se feront que sur présentation des pièces justificatives dont une liste nous a été fournie et jointe à la demande d'ouverture de compte.
2.

Je/nous autorise/ons la banque par la présente à entreprendre toutes les procédures dites "KYC (Know Your Customer)" telles que prévues par la loi et/ou les règlements applicables et/ou les politiques de la Banque y compris la vérification de nos informations personnelles et relatives à notre statut juridique auprès de l'organisme gouvernemental compétent.
Je/Nous autorise/ons par la présente à débiter mon/notre compte sans préavis pour les coûts afférents à de telles procédures KYC.
3.

La banque peut, après m'en/nous avoir informé, modifier le montant du solde minimum requis pour mon/notre compte ou changer le taux d'intérêt ou les frais applicables à ce compte ou à l'un d'entre eux.
4.

La banque est autorisée dans le cas où le solde créateur de mon/notre compte est inférieur au solde minimum requis, à appliquer les taux d'intérêt prévus dans de telles situations ou à procéder à la clôture du (des) compte(s) dans les conditions en cours de convention.
5.

La banque est autorisée à transférer l'argent de tout compte de dépôt que nous détenons, vers nos autres comptes ouverts dans ses livres dont le solde est en dessous du minimum requis.
6.

En cas de clôture de l'un de mes comptes, la banque, en plus du droit de compensation ou toute autre règle similaire prévue par la loi, pourra sans préavis, combiner et consolider tous ou l'un quelconque de mes/nos comptes (sans que sa responsabilité ne soit engagée) pour compenser ou transférer toutes ou parties des sommes dues par moi/nous ou par toute autre partie liée, avec tout montant que la banque pourrait détenir pour mon/notre compte ou un autre crédit que ce soit en espèces, chèques, objets précieux, valeurs négociables ou autres actifs m/nous appartenant, soit en compte courant ou compte de dépôt ou autres, soit en FCFA ou autres devises.
7.

En cas de clôture de l'un de mes comptes, la banque est autorisée à conserver et ne pas rembourser tout montant qui m'est dû ou qu'elle détient pour mon compte jusqu'à ce que toutes sommes dues à la banque par moi/nous ou par une tierce personne liée aient été remboursées ou complètement acquittées et tant que ces sommes ne sont pas acquittées ou remboursées en totalité, la banque sera en droit de s'approprier toutes les sommes qui me/nous sont dues ou détenues en ma/notre faveur et les destiner au paiement et au remboursement desdites sommes.
8.

Nous supporterons tous les coûts, dépenses et obligations, résultant de l'achat, de la rétention et de la vente d'investissements faits pour notre compte par la banque, incluant mais non limités à tous les impôts, frais légaux, droits et taxes.
9.

La banque peut sauf instruction contraire, conserver pour mon/notre compte, sur la base de la conservation de titres, tout instrument d'investissement émis dans le cadre d'un investissement réalisé pour mon/notre compte
10.

Dans le cas où, la banque à sa seule discrétion m/nous autorise à faire des tirages qui entraînent une position débitrice de mon/nos compte (s), celle-ci se réserve le droit d'appliquer le taux d'intérêt débiteur sur découvert non autorisé et les frais, applicables aux découverts et nous nous engageons à payer de tels intérêts et charges à sa demande.
11.

Je/Nous reconnais/reconnaissons que lorsque nous donnons une instruction pour un ou des paiements dont le montant total excède le solde créateur de mon/notre compte à partir duquel le paiement doit être effectué, la Banque se réserve le droit de refuser d'effectuer une telle instruction au détriment d'une autre, et de choisir la transaction qui sera exécutée sans tenir compte de la date ou l'heure de la réception de mes/nos instructions. Si la banque exécute à sa seule discrétion un tel paiement pour lequel notre/mon compte n'est pas approvisionné, nous confirmons notre obligation de rembourser à la banque en cas de demande ou pas, les montants correspondant aux frais et intérêts accumulés.
12.

Dans le cas où nous détenons un compte dans une devise étrangère, le solde créateur d'un tel compte peut être ouvert par la banque dans les livres de n'importe quelle institution bancaire ou financière de premier rang dans quelque pays dans lequel une telle monnaie a cours. Un tel solde créateur sera en conséquence soumis à toutes les lois et règlements applicables en Côte d'Ivoire et dans le pays dans lequel un tel compte est ouvert et la responsabilité de la banque ne sera pas engagée si un tel solde créateur devenait indisponible suite à un(e) quelconque loi ou règlement à laquelle ce solde est assujéti.
13.

Dans le cas où des valeurs non compensées créditées sur mon compte par la banque sont par la suite rejetées et/ou la banque pour une raison ou une autre est tenue de rembourser au banquier payeur ou à un tiers tout ou partie de la somme créditée, la banque sera en droit de débiter mon/nos compte(s) de la somme de telles valeurs rejetées et/ou remboursées, augmentée des intérêts et frais bancaires applicables.
14.

Le non exercice ou le retard dans l'exercice de tout droit ou privilège dont la banque est titulaire en application de ces conditions générales ne constituent pas une renonciation auxdits droits de même que l'exercice partiel de tel droit ou privilège n'empêche la poursuite ultérieure d'un tel droit ou l'exercice d'un autre droit.
15.

Si l'une des conditions ou des dispositions du présent document est invalide, illégale ou inapplicable conformément à la loi, la validité et l'applicabilité des autres conditions et/ou dispositions n'en seront nullement affectées.
16.

Des commissions et des frais seront prélevés conformément aux conditions de banque dont des copies sont disponibles à la demande. La banque se réserve le droit d'amender de temps en temps son barème de taux d'intérêt relativement à ses conditions de taux.
17.

Dans les cas où ces conditions générales sont signées par ou pour le compte de plus d'une personne en qualité de Client, toutes ces personnes seront tenues par ces termes et conditions générales.
18.

Toute communication par la banque sera considérée effectuée à partir du moment où elle est transmise à l'adresse la plus récente communiquée par moi/nous et la date marquée sur la copie de la lettre ou sur la liste de diffusion de la banque constituera la date à laquelle la communication a été envoyée. Tout relevé ou confirmation d'une quelconque transaction entre la banque et moi/nous sera considéré avoir été examiné et approuvé par moi/nous et conclu, à moins que dans les 30 jours à compter de la date mentionnée sur un tel relevé ou confirmation, nous ou n'importe lequel d'entre nous n'informions la banque par écrit qu'un élément de la confirmation soit erroné, que l'élément soit conforme ou non aux mandats par nous, donnés à la banque.
19.

Nous comprenons et reconnaissons que le courrier électronique, la télécopie et les communications verbales sont des moyens de transmission peu sûrs pour lesquels nous prions la banque d'accepter l'instruction donnée par ces canaux, et nous nous engageons cependant à indemniser entièrement la banque pour toute perte qu'elle pourrait subir ou encourir en honorant nos lettres, courriers

20.

Nous autorisons par la présente la banque à débiter notre compte du coût d'émission des carnets de chèques non barrés pour le(s) compte(s) susmentionné(s).
21.

Je/Nous comprends/comprenons que la banque ne nous fournira des devises étrangères (EURO, GBP, USD etc.) en espèces que dans la limite de ses disponibilités.
22.

Veuillez honorer tous les chèques ou autres ordres/instruments qui pourraient être tirés sur ce(s) compte(s) dans la mesure ou de tels chèques ou ordres/instruments sont signés par nous et veuillez débiter lesdits comptes de tels chèques ou ordres / instruments et que ces comptes qu'il(s) soi(en)t créateur(s) ou en découvert suite à ce(s) débit(s) sans préjudice de votre droit à refuser un découvert et dans cette situation, nous donnons notre accord :

a.

Pour assumer l'entière responsabilité de l'authenticité ou de la véracité et la validité de tout endossement figurant sur tous chèques, ordres, effets, notes, instruments négociables, reçus et/ou autres documents déposés dans notre compte.

b.

Pour être responsable de tout remboursement de découvert avec intérêt et observer les règles de la banque et les nouveaux taux communiqués par celle-ci.

c.

Pour dégager la banque de toute responsabilité pour quelque perte ou préjudice sur des fonds déposés à la banque en raison de tout décret gouvernemental, loi, impôt, embargo, moratoire, restriction de change et/ou toutes autres causes hors du contrôle de la banque.

d.

Pour que tous les fonds inscrits au crédit du compte soient payables uniquement sur demande dans la devise locale en circulation.

e.

Pour être tenu par toute notification de modification des conditions d'utilisation du compte qui sera adressée à notre dernière adresse connue de même que tout avis ou toute lettre envoyée à notre dernière adresse connue sera réputée avoir été dûment délivrée et reçue par nous au moment où ledit avis ou ladite lettre devrait avoir été délivré dans le cours normal de la poste.

f.

Que les Clients ne devraient pas établir de chèques à l'ordre d'un membre du personnel. Tous les chèques aux fins de dépôts à la banque devront être établis à l'ordre du client lui-même.

g.

Que les Clients devraient renoncer à transférer de l'argent de leur compte vers les comptes du personnel de la banque, les collectes de fonds improvisées et effectuées par notre personnel dans les locaux du client ne devraient pas excéder la somme maximum définie par la banque.

h.

Que les Clients qui souhaitent bénéficier du service de collecte d'argent devront présenter une demande formelle qui sera traitée conformément à la procédure relative à la collecte d'espèces. Les fonds dont le montant excède la somme maximum définie par la banque, devront être versés par le client lui-même aux guichets de la banque.

i.

Que si un chèque crédité dans notre compte individuel est rejeté, le même chèque pourra nous être transmis à notre dernière adresse connue, par coursier ou par la poste.

j.

Et que nous notons que la banque ne sera pas tenue responsable pour les fonds remis aux membres de notre personnel en dehors des heures de travail ou à l'extérieur des locaux de la banque.

k.

Que notre attention a aussi été attirée sur la nécessité de protéger nos mots de passe et codes d'accès aux autres moyens de communication en dehors des agences de la banque incluant, de façon non limitative les GAB/DAB, service bancaire électronique, service bancaire téléphonique, service bancaire mobile, service bancaire par SMS, de sorte que toute(s) personne(s) non autorisée(s) ne puisse(nt) y avoir accès et sur le fait que la négligence de cette précaution peut entraîner une perte dont les frais seront déduits de notre compte.

l.

Que les banques ne sont pas tenues d'honorer les chèques tirés sur les comptes insuffisamment approvisionnés pour couvrir les valeurs mentionnées sur les chèques et nous comprenons et convenons que de tels chèques pourraient revenir impayés. Mais dans le cas où ils seraient honorés, nous sommes tenus de rembourser la banque à sa demande.

m.

Que tous désaccords avec des écritures sur nos relevés de compte seront notifiés dans les 30 jours suivant la date d'expédition des relevés de compte. En l'absence de contestation adressée à la banque dans le délai de 30 jours de la date d'expédition de nos relevés de compte, ledit relevé de compte sera réputé correct.

n.

Toute somme inscrite au débit du compte courant sera assujéti aux charges d'intérêt au taux fixé par la banque. La banque est autorisée à débiter du compte les frais bancaires habituels, les intérêts, les commissions et tout autre frais de gestion communiqué par la Direction de la banque.

23-

Enregistrer tout appel et message échangés dans le cadre de la gestion de notre/nos compte à des fins d'amélioration de la qualité du service et si nécessaire d'en faire usage à tout moment. J'accepte / Nous acceptons que Guaranty Trust Bank Côte d'Ivoire S.A. puisse faire la prévue de la nécessité par tous moyens.
- BANQUE ELECTRONIQUE
- Je/Nous confirme/confirmons et conviens/convenons que les conditions générales suivantes régiront nos transactions bancaires électroniques avec la banque. Lesdites conditions générales régiront les services bancaires électroniques de la banque.
1.

Définitions
"Clients" désignent une personne physique qui a un compte bancaire ouvert dans les livres de la banque et est désigné dans le formulaire de demande d'ouverture de compte. Lorsque deux individus sont y nommés, ils sont individuellement et collectivement des clients.

"La Banque"

désigne Guaranty Trust Bank Côte d'Ivoire

"Carte"

désigne la carte Guaranty Trust Bank délivrée aux clients

"Débiteurs de Carte"

désigne un client à qui a été délivrée une carte Guaranty Trust Bank. La carte est la propriété de la banque et devra lui être rendue inconditionnellement et immédiatement à sa demande

"Service"

désigne l'offre d'opération en ligne, GT connect, Notification GENs, par sms (alerte sms), Guichet automatique.

"Le code d'accès, le code numérique, le nom d'utilisateur et le mot de passe"

désignent le code qui donne accès au service et qui est connu uniquement de vous.

"Compte"

désigne un compte courant ou un compte d'épargne ou tout autre compte tenu par la banque dans n'importe laquelle de ses agences en Côte d'Ivoire.
- 5

* PIN* désigne le numéro personnel d'identification

- "Le GAB/DAB" désigne le Guichet Automatique/le Distributeur Automatique de Billets qui distribue l'argent aux titulaires de comptes via l'utilisation de cartes de débit ou de crédit ou qui accepte le dépôt d'espèces.
- "La carte Guaranty Trust Bank désigne la carte utilisée par un client pour l'initiation des transactions via les canaux de paiement électroniques divers tels les GAB/DAB, les Terminaux de paiement électronique et Internet.
- "Les messages sécurisés" désigne le service de banque en ligne qui permet au client d'envoyer des messages électroniques (courrier électronique, SMS) à la banque, y compris et sans restriction des messages en format libre, des messages en format fixe, ou des instructions pour effectuer des paiements, demander des carnets de chèques, des chèques de banque, acheter ou vendre des titres.
2. Le service permet aux clients de donner des instructions bancaires par l'utilisation de :
- a. Téléphone, GAB/DAB, numéro d'identification Personnel, Mot de passe, code d'accès, courrier électronique, SMS), pour les opérations suivantes:
- i. Obtenir les informations relatives aux soldes des clients au dernier jour ouvré des opérations passées avec la banque.
- ii. Obtenir les informations relatives aux différentes valeurs en compensation ou tout solde du compte du client à la dernière date de transaction sur les comptes du client.
- iii. Autoriser la banque à débiter le compte du client pour le paiement des factures indiquées telles que l'eau, l'électricité, le téléphone et/ou autres factures telles que spécifiées par le client sous réserve de la disponibilité du service de paiement de factures.
- iv. Autoriser la banque à effectuer les transferts de fonds du compte du client vers tout autre compte dans les livres de la banque.
- v. Autoriser la banque à exécuter/suspendre des ordres de paiement.
- vi. Autoriser la banque à débiter les comptes des clients et créditer les cartes désignées de ces mêmes montants.
- b. Dès réception des instructions, la Banque mettra tout en œuvre pour exécuter promptement l'instruction du client, sauf en cas de circonstances imprévues telles que les cas de force majeure et autres causes hors de son contrôle.
3. Avant que le service ne puisse être utilisé par un quelconque client, il/elle doit avoir la combinaison des éléments suivants :
- Un compte ouvert dans les livres de la banque et.
- i. Une adresse électronique fonctionnelle
- ii. Un code numérique, code d'accès, identifiant, mot de passe ou dispositif d'authentification
- iii. Un numéro d'identification personnel "PIN"
- iv. Un numéro de téléphone cellulaire ou ligne fixe fonctionnel (le).
4. Le code numérique /code d'accès/mot de passe/sécurité du courrier électronique Le client est conscient que son code d'accès/mot de passe/courrier électronique, code numérique) est utilisé pour donner des instructions à la banque et s'engage en conséquence
- i. A ne révéler en aucune circonstance, le code numérique, le code d'accès, le mot de passe à autrui.
- ii. A ne pas écrire le code numérique / le code d'accès / le mot de passe dans un endroit à découvert, ce qui pourrait favoriser l'accès à une personne étrangère (à un tiers).
- iii. Le client instruit et autorise la banque à exécuter, toutes les instructions données à la banque au moyen de ce service.
- iv. Une fois que la banque est instruite au moyen du mot de passe /code d'accès et numéro d'identification personnel, la banque est en droit de présumer qu'il s'agit d'une instruction donnée par le client et d'y répondre comme telle.
- v. Le code numérique du client devra être changé dès lors qu'il est su de quelqu'un d'autre.
- vi. La banque est déchargée de toute responsabilité liée à l'exécution d'une ou de toutes les instructions données au moyen du code numérique /code d'accès du client si tous ces moyens d'accès devenaient connus d'un tiers.
- vii. Lorsqu'un client notifie à la banque son intention de changer son code numérique /code d'accès suite à un oubli ou parce que le code est désormais connu d'un tiers, la banque, avec le consentement du client, supprimera le code et permettra ensuite au client d'entrer un nouveau mot de passe ou code d'accès A CONDITION que la banque ne soit tenue responsable d'aucune perte qui interviendrait entre la période d'un tel oubli et la notification à la banque de l'évènement.
- viii. Le code numérique / code d'accès une fois donné, suffit à confirmer l'authenticité de l'instruction donnée.
- ix. Le client sera responsable de quelques instructions données au moyen de son code numérique / code d'accès. En conséquence, la banque ne sera tenue responsable de l'usage des codes du client.
5. Les responsabilités du Client
- Le client s'engage à être entièrement responsable de la protection de son nom d'utilisateur, son code d'accès/son numéro d'identification personnel, son mot de passe et en aucun cas le client ne devra divulguer l'une de ces informations à qui que ce soit.
- i. Chèques / Chequiers
- ii. La banque est expressément déchargée de toute responsabilité consécutive à l'accès non autorisé au compte du client et/ou aux données contenues dans les rapports de la banque via le service, résultant de l'incapacité et/ou autre cause semblable, du client à protéger son numéro d'identification personnel, son code numérique/ code d'accès et/ou mot de passe et/ou du défaut de déconnexion complète du système permettant ainsi l'affichage à l'écran des informations relatives à son compte.
- iii. La banque est par ailleurs déchargée de toute responsabilité liée au non-respect provenant de l'incapacité du client à respecter scrupuleusement et à mettre en œuvre les dispositions de la clause 4 ci-dessus et / ou en cas de violation d'une telle obligation par des pirates informatiques et autre accès non autorisé au compte du client via le service.
6. En aucune circonstance la banque ne sera tenue responsable d'un préjudice, concernant mais non limité aux préjudices directs ou indirects, spéciaux, fortuits ou consécutifs, pertes ou dépenses résultant du service ou de son utilisation ou de l'incapacité de son utilisation par une partie, ou résultant du défaut d'exécution, de l'erreur, de l'omission, de l'interruption, du retard dans l'exécution, la transmission, ou des virus informatiques ou dysfonctionnement de la ligne ou du système, même si la banque ou ses représentants sont informés de la possibilité de tels préjudices, les pertes ou lien hypertexte provenant d'internet, ils seront aux dépens du client.
7. Le droit d'auteur se rapportant aux cartes et aux autres informations protégées liées aux services incluant les écrans affichant les pages ainsi que les informations et le matériel s'y rapportant, ainsi que les conventions, sont la propriété de la banque.

8. Dans l'intérêt et pour la sécurité de nos clients et en vue de respecter les lois applicables, nous avons quelques directives obligatoires que nous appelons "les règles de route". Les comportements qui violent les règles de route sont des motifs de rupture de ces services et la banque pour certaines raisons pourra changer ces conditions générales conformément aux dispositions légales en vigueur. C'est pourquoi, le client s'engage à :
- i. Fournir des informations exactes. Fournir des informations vraies, correctes et complètes sur lui conformément à la demande faite dans notre base de données /sur nos formulaires d'inscription/d'ouverture de compte et le client consent à ne pas donner de fausses informations sur son identité ou nom d'utilisateur, mot de passe ou autres dispositifs d'accès à de tels comptes.
- ii. Respecter la législation. Le client consent à ne pas utiliser le service à des fins illégales ou pour la transmission de matériel illicite, diffamatoire (fallacieux ou préjudiciable à autrui), portant atteinte à la vie privée d'autrui, menaçant, ou obscène, ou qui enfreint les droits d'autrui.
- iii. Interdictions d'utilisation commerciale ou revente. Le droit du Client à utiliser le service est personnel et le client consent à ne pas le céder ou faire une quelconque utilisation commerciale du service.
- iv. Droits de propriété. Le client reconnaît et accepte le fait que la banque soit le titulaire de tous les droits sur les informations relatives au service incluant son site Web et le contenu affiché sur le site. Le client ne peut uniquement utiliser ce contenu que conformément aux conditions du service. Le Client ne peut copier, reproduire, distribuer, ou créer une œuvre dérivée à partir de ce contenu. Une violation de l'une des règles (i-iv) est un motif de suspension immédiate du service par la banque.
9. La banque ne sera pas responsable des désagréments liés à la présence d'un virus électronique que le client pourrait rencontrer au cours de l'utilisation de ces services.

LIMITATIONS DE RESPONSABILITES

10. Le client reconnaît et accepte expressément que l'utilisation du service l'est uniquement à ses dépens. Le service est fourni en fonction de sa disponibilité. La banque rejette expressément toutes les garanties de quelque nature que ce soit, explicites ou implicites, incluant mais non limitées aux garanties de commercialisation, d'adéquation à une fonction particulière et de non-contrefaçon.
11. La banque ne garantit pas que:
- i. Le service satisfera aux exigences du client
- ii. Le service sera ininterrompu, réactif, sécurisé ou sans erreur
- iii. Les résultats qui pourraient être obtenus de l'utilisation du service seront précis ou fiables
- iv. La qualité de n'importe lequel des produits, des services, des informations ou autre matériel acheté ou obtenu par le client via le service satisfera ses attentes.
- v. Toutes les erreurs technologiques seront corrigées
12. Tout matériel téléchargé ou obtenu autrement au moyen du service ne saurait être considéré comme responsable de préjudices causés au système informatique du client ou des pertes de données résultant du téléchargement d'un tel matériel. Aucun(e) avis ou information, fut il/elle oral(e) ou écrit(e), obtenu(e) de nous par le client ou via le service ne générera de garantie non expressément mentionnée dans ces clauses.
13. Le client reconnaît que la banque n'aura aucune responsabilité, a titre de préjudices subis qu'ils soient directs, indirects, accessoires, particuliers, ou pour des dommages et intérêts prononcés à titre exemplaire, incluant mais non limités aux dommages intérêts pour perte de profits, perte de clientèle, perte d'usage ou toutes autres pertes incorporelles, même si nous avons été informés de la possibilité de tels préjudices, résultant de :
- L'inutilisation ou de l'incapacité à utiliser le service
- i. Le coût pour l'obtention de biens et services de substitution résultant de tous produits, données, informations ou services acquis ou obtenus ou messages reçus ou transactions souscrites via ou par le service.
- ii. L'accès non autorisé ou à l'altération de la transmission de données,
- iii. La déclaration ou conduite de tout individu sur le service, ou toute autre question relative au service
14. Indemnisation. Sauf en cas de faute intentionnelle de la banque ou de négligence grave, le client consent à protéger et entièrement indemniser la banque, ses filiales et ses prestataires de services de toutes réclamations, condamnations à des dommages et intérêts, dépenses et frais (incluant, mais non limité aux honoraires juridiques) à l'initiative de tiers à raison de ou résultant de l'utilisation du service à partir du compte du client en violation des conditions ou en cas d'infraction, par tout autre utilisateur du compte du client ou propriété intellectuelle ou le droit d'autrui.
15. Modification et Interruption du service. La banque se réserve le droit de modifier ou d'interrompre à tout moment, temporairement ou de manière permanente le service, sans information préalable afin d'assurer la sécurité et l'intégrité du service. La banque peut aussi suspendre à tout moment sans avertissement l'accès du client au service. Le client reconnaît que ni lui, ni un tiers ne réclamera des dommages et intérêts à la banque pour toute modification ou interruption de service.

- i. La banque ne devra pas être considérée comme un agent ou tout autre représentant légal du client pour quoi que ce soit en raison de cet accord et/ou d'un tiers pour lequel le client effectue des paiements en utilisant ce service.
- ii. Cet accord ne peut être modifié par le client, ni un quelconque droit de la banque éteint à moins que la banque ne donne son accord par écrit ou que le client continue d'utiliser le service après réception de l'avis de tous changements proposés par la banque.
- iii. Cet accord est individuel et le client ne le transférera à autrui.
- iv. Toute notification adressée au client le sera par écrit à l'adresse que le client aura fourni à la banque; toute communication à la banque devra l'être par écrit et adressée à l'adresse de la banque.

La banque et le client sont des contractants indépendants et aucune disposition de cet accord ne sera considérée comme faisant naître une quelconque association, partenariat, entreprise jointe, ou relation d'agent et de mandant, d'employeur et de salarié entre les parties.

- vi. Si l'une des présentes dispositions est déclarée inapplicable, une telle disposition sera interprétée, le plus strictement possible, de manière à refléter les intentions des parties étant entendu que les autres dispositions restent en vigueur .
- vii. Les présentes conditions générales sont régies par le droit Ivoirien. Le Tribunal du Commerce d'Abidjan sera seul compétent pour connaître de tous litiges qui pourraient survenir à l'occasion des présentes.